

Les besoins de garde de la petite enfance : enquête auprès des familles ayant des jeunes enfants

Odile Le Roy-Zen Ruffinen et Muriel Pecorini, SRED

Combien de jeunes enfants non encore scolarisés résidant dans le canton de Genève sont-ils concernés par une prise en charge extra-parentale pendant la semaine ? Quelles sont les solutions de garde adoptées par les familles ? Quels sont leurs modes de garde idéaux ? Y a-t-il des différences selon la situation familiale et sociale des ménages ? Combien dépensent les familles pour la garde de leurs jeunes enfants ? Souhaiteraient-elles des mesures d'aide autres que le développement des services de garde ?

Pour répondre à ces questions, une enquête a été réalisée fin 2002 auprès des familles résidentes. Il en ressort que si la garde extra-parentale est largement pratiquée dans le canton, il n'en reste pas moins que l'ajustement entre les attentes et souhaits des familles et les possibilités qui leur sont offertes est loin d'être satisfaisant.

A lors que le canton de Genève mettait en œuvre une politique de la petite enfance, le Service de la recherche en éducation (SRED) a été mandaté par le Département de l'instruction publique (DIP) pour effectuer une étude des besoins en structures d'accueil pour la petite enfance. Le SRED a proposé de réaliser, entre autres, une enquête auprès des familles résidant dans le canton de Genève et ayant des jeunes enfants¹ (Encadré 1). Celle-ci ayant eu lieu fin 2002, le SRED a pu ainsi fournir les résultats durant l'année 2003 à la Délégation du Conseil d'Etat à la famille, dans le cadre des travaux préparatoires de la loi cantonale sur les structures d'accueil de la petite enfance².

L'enquête avait pour objectif de mieux connaître les pratiques et attentes des parents en matière de prise en charge de la petite enfance dans le canton de Genève. Elle devait en outre permettre d'affiner la mesure du besoin réel de places en crèches, jardins d'enfants-garderies et familles d'accueil à la

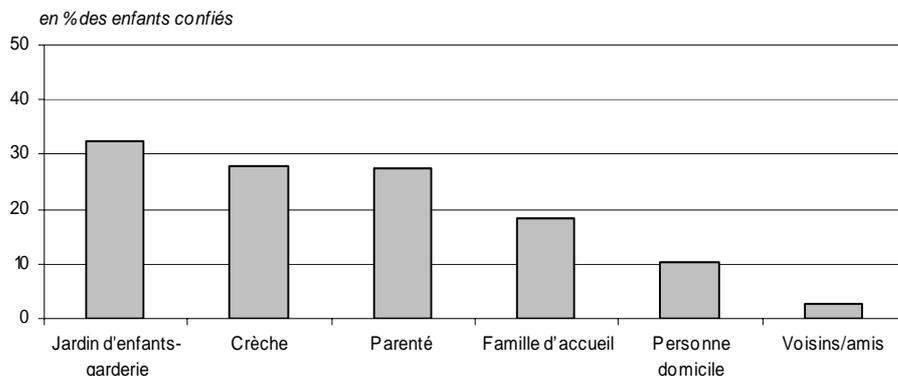
journée, suite à une première estimation réalisée pour l'année 2001³.

L'approche des besoins en modes de garde pour les jeunes enfants s'est voulue extensive, ne se limitant pas aux seules pratiques parentales adoptées au moment de l'enquête, ni à l'appréciation des manques en la matière. Il s'agissait aussi de saisir l'adéquation ou non des pratiques des familles avec leurs préférences en matière de prise en charge idéale d'un enfant.

Une externalisation importante de la garde des jeunes enfants

On estime qu'en octobre 2002, près de 13'200 enfants de moins de 4 ans résidant dans le canton de Genève étaient pris en charge régulièrement au moins une demi-journée par semaine par une autre personne que leurs parents. Cela représente près de 70% des enfants résidents, dont plus de 40% étaient confiés à une institution de la petite enfance (crèche, jardin d'enfants, garderie).

Figure 1 : Répartition des enfants de moins de 4 ans confiés au moins une demi-journée, selon le mode de garde



Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance - Octobre 2002.

Champ : Enfants de moins de 4 ans à l'exclusion des enfants de moins de 6 mois de rang 1.

Note : Le total des pourcentages d'enfants confiés par mode de garde est supérieur à 100%, puisque certains enfants cumulent deux, voire trois modes de garde.

SRED

12, quai du Rhône
1205 Genève - Suisse
T. ++41 22 327 57 11
F. ++41 22 327 57 18
www.geneve.ch/sred

Un usage fréquent des institutions de la petite enfance

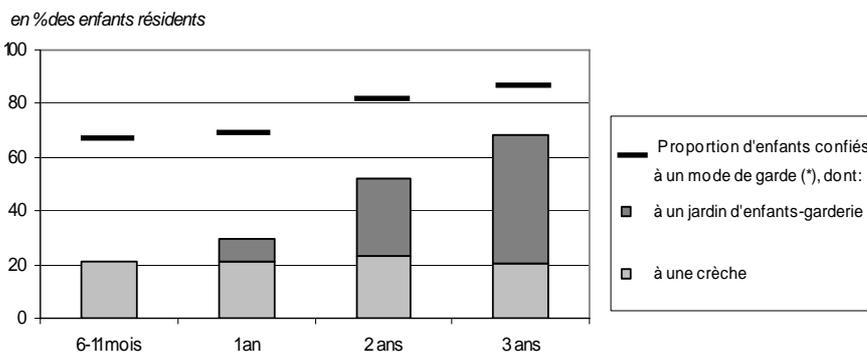
Pour les enfants régulièrement confiés à un tiers durant la semaine, le mode de garde le plus fréquemment utilisé est l'institution de la petite enfance : 60% des enfants confiés en fréquentent une, au moins une demi-journée par semaine, dont 32% un jardin d'enfants ou garderie et 28% une crèche (Figure 1 et Encadré 2). Viennent ensuite la parenté (proche ou éloignée) (27%), la famille d'accueil (18%), la garde à domicile (10%) et, plus rarement, les voisins ou amis (3%).

Près de deux enfants sur dix connaissent un cumul de deux modes de garde, rarement trois, la combinaison la plus fréquente étant celle de l'accueil institutionnel avec la garde individuelle (parenté, famille d'accueil, personne à domicile).

Une socialisation hors du milieu familial plus importante dès 2 ans...

Plus l'enfant grandit, plus la prise en charge extra-parentale est répandue. Ainsi, 66% des enfants résidents âgés de 6 à 11 mois sont confiés régulièrement à une tierce personne durant la

Figure 2 : Proportion d'enfants résidents de moins de 4 ans confiés au moins une demi-journée par semaine, selon leur âge



Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.

Champ : Enfants de moins de 4 ans à l'exclusion des enfants de moins de 6 mois de rang 1.

(*) Quel que soit le mode de garde (institution de la petite enfance, famille d'accueil, personne rémunérée à domicile, parenté, voisins/amis).
Lecture : 68% des enfants âgés de 1 an sont confiés, dont 30% à une institution de la petite enfance (et pour certains d'entre eux également à un autre mode de garde de type individuel). La différence de 38% représente la part d'enfants confiés exclusivement à un autre mode de garde.

semaine, alors que c'est le cas de 86% des enfants de 3 ans (Figure 2).

Cette externalisation progressive de la prise en charge des jeunes enfants en fonction de leur âge montre d'une part l'importance d'une socialisation hors du milieu familial, plus marquée dès l'âge de 2 ans, et d'autre part une évolution des besoins éducatifs liée au développement de l'enfant durant la période de la petite enfance. Les types de modes de garde adoptés par les parents sont à cet égard significatifs de cette évolution.

...et un usage de plus en plus fréquent d'une institution de la petite enfance

Plus l'enfant grandit, plus il est en effet confié fréquemment à un mode de garde institutionnel : entre 6 mois et 1 an, 21% des enfants résidents de cet âge sont accueillis dans une crèche, alors qu'à 3 ans, 70% des résidents de cet âge fréquentent une institution de la petite enfance, majoritairement un jardin d'enfants ou une garderie (50%) (Figure 2).

Encadré 1 : Méthodologie de l'enquête

S'agissant d'obtenir des données fiables et les plus complètes possibles, ceci dans un délai court (puisque les résultats ont été livrés durant l'année 2003 à la Délégation du Conseil d'Etat à la famille dans le cadre des travaux préparatoires de la loi cantonale sur l'accueil de la petite enfance), on a opté pour une enquête par sondage téléphonique qui soit représentative de la population concernée par des besoins de garde du jeune enfant.

La quasi-totalité des enfants de 4 ans résidant à Genève étant inscrits au premier degré du cycle élémentaire (94% des enfants âgés de 4 ans au 31 octobre 2002), seuls les enfants âgés de moins de 4 ans au 31 octobre de l'année en cours ont été pris en compte. La population-cible de l'enquête est donc composée des familles résidant dans le canton de Genève et ayant un ou plusieurs enfants de moins de 4 ans au 31 octobre 2002, à l'exclusion des familles qui n'avaient qu'un enfant de rang 1 âgé de moins de 6 mois (*). Parmi les enfants de moins de 6 mois exclus de notre enquête, on a pu estimer que ceux qui seraient confiés à une autre personne représentent à peine 1,5% des enfants de moins de 4 ans concernés par une prise en charge extra-parentale.

Afin de fournir des résultats avec une précision identique sur trois zones géographiques (Ville de Genève, communes-villes de plus de 10'000 habitants, autres communes du canton) et compte tenu de l'hypothèse d'un lien entre les pratiques de garde et le nombre d'enfants de moins de 4 ans présents au sein de la famille, l'échantillon de familles à enquêter est constitué de six strates correspondant au croisement taille de fratrie et zone géographique.

L'enquête téléphonique a été confiée à l'institut de sondage M.I.S. TREND SA de Lausanne qui a procédé selon le système de prise d'information CATI (*Computer Assisted Telephone Interview*). Les familles échantillonnées ont été informées de l'enquête avant le contact téléphonique par un courrier, afin de les sensibiliser à son enjeu. Quatre langues autres que le français leur étaient proposées pour la passation du questionnaire (anglais, espagnol, portugais, albanais).

Le questionnaire comportait environ 80 questions, organisées par des filtres, autour des thèmes suivants : pratiques de la prise en charge des enfants de moins de 4 ans, coût de la garde pour les parents, satisfaction actuelle et besoins futurs en accueil institutionnel et familial, préférences parentales en matière de mode de garde, opinions sur la préscolarisation avancée à 3 ans et sur des mesures d'aide destinées aux familles ayant des jeunes enfants. Ont également été posées des questions sur les caractéristiques socio-démographiques du ménage.

L'enquête a été effectuée entre le 25 septembre et le 16 octobre 2002 auprès de 1'438 familles, soit un taux de réponse très satisfaisant de 73%, ce qui témoigne d'une préoccupation réelle de la population-cible pour la garde des jeunes enfants à Genève. Les entretiens téléphoniques ont duré en moyenne quinze minutes. Au début de l'entretien, il était demandé que ce soit la mère ou la cheffe de ménage qui réponde au questionnaire, dans la mesure où elle assure en général l'organisation et le suivi de la prise en charge des enfants. Si celle-ci n'était pas disponible et/ou que le père ou le conjoint était à même de répondre, l'entretien se réalisait alors avec ce dernier (22% des cas).

(*) L'échantillon a été constitué à partir de la Base de données scolaires (BDS) du DIP, état au 1^{er} juin 2002, qui n'incluait pas les naissances de mai à septembre 2002, ainsi qu'une partie des naissances d'avril et de mars à cause des délais de mise à jour du fichier. On entend par « rang » la position de l'enfant au sein de la fratrie âgée de moins de 4 ans. Un enfant de rang 1 peut donc avoir un aîné de plus de 4 ans.

Entre 1 an et 3 ans, la part d'enfants confiés à un mode de garde non institutionnel (famille d'accueil, personne rémunérée à domicile, parenté, voisins/amis) diminue donc sensiblement au profit d'un accueil en jardin d'enfants ou en garderie, la proportion d'enfants résidents fréquentant une crèche restant, quant à elle, constante quel que soit l'âge des enfants (environ 20%).

Ainsi, avant leur première rentrée scolaire à 4 ans, la majorité des enfants ont vécu, durant au moins une année, une expérience de socialisation hors du milieu familial.

Des prises en charge extra-parentales plutôt à temps partiel

Tous modes de garde confondus, les enfants sont confiés régulièrement en moyenne un peu plus de 24 heures par semaine. Le temps de prise en charge hebdomadaire moyen en crèche, famille d'accueil ou personne à domicile est d'environ 30 heures, alors qu'il est de 12 heures en jardin d'enfants-garderie. La parenté, les voisins et amis offrent également un volume de garde important par semaine avec une moyenne de 24 heures.

Relevons encore que seulement 20% des enfants confiés le sont à plein temps (40 heures ou plus). Cette prédominance de l'accueil à temps partiel est à mettre en relation, entre autres, avec l'activité professionnelle à temps partiel largement répandue à Genève parmi les mères de jeunes enfants⁴ qui tentent ainsi de concilier au mieux vie familiale et vie professionnelle.

L'externalisation de la garde engendre un coût non négligeable pour les familles

En moyenne, les familles dépensent 620 francs par mois pour la garde d'un enfant, toutes durées de garde confondues, ce montant moyen pouvant atteindre près de 1'000 francs par mois et par enfant lorsqu'il s'agit d'une garde de 40 heures ou plus. Le recours à un mode de garde payant n'est toutefois pas systématique, puisque 11% des familles confiant leur(s) enfant(s) font appel à une solution de garde exclusivement gratuite. La parenté que l'on pourrait supposer être un mode de garde gratuit ne l'est pas nécessairement, puisque près du tiers des familles n'ayant recours qu'à cette solution déclare rémunérer celle-ci.

Le montant dépensé mensuellement par les familles pour la garde d'un enfant est loin d'être négligeable au regard du revenu du ménage : il représente en moyenne 7% du revenu brut mensuel, ce taux d'effort atteignant 11% en moyenne dans le cas d'une garde de 40 heures ou plus.

Le coût de cette prise en charge n'est évidemment pas supporté ni apprécié de la même manière par toutes les familles. En moyenne, 40% des familles jugent leurs dépenses de garde trop élevées par rapport à leurs revenus. Plus la durée de garde augmente et/ou plus le montant mensuel alloué est important, plus cette proportion s'accroît.

Les dépenses des familles représentent également des sommes considérables en termes de contribution globale à l'économie des services de garde : si l'on

cumule les dépenses que les familles déclareraient consacrer, en 2002, à une prise en charge d'au moins 20 heures par semaine (c'est-à-dire permettant l'exercice d'une activité professionnelle) pour des enfants de moins de 4 ans, la somme atteint 60 à 66 millions de francs pour une année.

L'activité professionnelle des mères et la garde extra-parentale : un lien fort mais non exclusif

Lorsqu'on s'intéresse à l'effet de quelques caractéristiques socio-démographiques des familles sur le fait de confier ou non un enfant de moins de 4 ans (Encadré 3), il ressort que la situation d'activité de la mère joue un rôle déterminant. Mais si le fait de confier un enfant en bas âge est essentiellement motivé par l'activité professionnelle de la mère, il ne l'est pas exclusivement.

En effet, plus de la moitié des enfants ayant une mère inactive professionnellement (environ 3'400 à 3'900 enfants) sont confiés régulièrement durant la semaine, le plus vraisemblablement pour une socialisation complémentaire à la famille (60% de ces enfants fréquentent un jardin d'enfants ou une garderie). Cette situation est plus fréquente lorsque l'enfant est unique, âgé de 3 ans et de nationalité suisse, et s'observe, a contrario, très rarement lorsque l'enfant vit dans un ménage ayant des revenus très modestes ou dont la mère est peu diplômée.

Près de 10% des enfants ayant une mère active ne sont, à l'inverse, pas confiés (environ 800 à 1'100 enfants). Cette situation, minoritaire et sans doute

Encadré 2 : Définitions des modes de garde

On entend par *mode de garde* toute forme de prise en charge extra-parentale du jeune enfant qui est à disposition des familles, quelles que soient ses caractéristiques (institutionnelle, collective, informelle, etc.). La notion de *garde* est définie au sens large comme étant l'acte de confier l'enfant à une tierce personne, acte par lequel les parents délèguent momentanément autant les soins que l'éducation.

Outre la *parenté* proche (grands-parents, oncles, tantes, etc.) ou plus éloignée et le *voisinage* (amis ou non), différents services de garde existent dans le canton de Genève qui n'offrent ni les mêmes prestations (accueil, socialisation, éveil, etc.) ni les mêmes conditions d'accueil (horaires, ouverture, environnement, etc.), d'accès (parents bi-actifs ou non, obligation de résidence, etc.) et de tarification (coûts fixes ou en fonction du revenu).

La *crèche* accueille des enfants dès la naissance jusqu'à 4-5 ans pour une fréquentation régulière, en priorité pour les parents qui travaillent ou sont en études. Il s'agit des *crèches à plein temps* ouvertes toute la journée avec repas ; des *crèches à temps partiel* ouvertes à la demi-journée sans prestations repas ; des *crèches familiales* employant des familles d'accueil agréées pour la garde d'enfants à leur domicile et offrant un espace collectif de jeux et d'échanges.

Le *jardin d'enfants* accueille des enfants généralement de 3 à 4 ans, souvent couplé à une *garderie* qui reçoit des enfants dès 18 mois ou 2 ans, pour une fréquentation régulière ; ouverture à la demi-journée, tous les jours ou quelques jours par semaine, suivant le rythme scolaire.

La *famille d'accueil* prend en charge régulièrement dans son foyer, à la journée et contre rémunération, des enfants de moins de 12 ans. En principe, elle doit recevoir une autorisation de la part d'un organe de compétence, donnant lieu à la dénomination de famille d'accueil « agréée ».

Le *personnel à domicile* comprend toute personne qui offre un service de garde au domicile de l'enfant contre rémunération, pouvant ou non être logée. Elle peut aussi remplir d'autres tâches domestiques au service de l'ensemble de la famille.

transitoire dans l'attente d'une solution de garde, se rencontre plus fréquemment lorsque l'enfant a moins de 1 an, que son père est inactif (chômage, arrêt maladie, etc.), que sa mère est sans formation ou de niveau secondaire, et qu'elle est étrangère mais arrivée à Genève depuis longtemps.

Des pratiques de garde différenciées socialement

On observe également quelques différences significatives quant à l'usage des différents modes de garde adoptés par les parents selon leur profil socio-démographique (Encadré 3).

Par exemple, un enfant a plus de chances d'être confié au moins une demi-journée par semaine en crèche s'il vit dans un ménage monoparental, signe que ce type de structure assume pleinement sa fonction sociale en prenant en compte les situations familiales particulières (Figure 3). Avec le fait d'attirer plus d'enfants de mères actives, ce sont les seules caractéristiques socio-démographiques qui influencent positivement l'utilisation des crèches, car quels que soient l'âge de l'enfant confié, la taille de la fratrie, le statut social, la nationalité ou le revenu du ménage, tous les enfants ont la même propension à fréquenter ce mode de garde.

La situation socioprofessionnelle du ménage n'a pas d'effet sur la propension des enfants à fréquenter les *familles d'accueil*; par contre elle joue un rôle dans le recours à un *jardin d'enfants* ou une *garderie*, les enfants des milieux

populaires ayant nettement moins de « chances » de les fréquenter.

Relevons encore que le revenu du ménage n'est significatif que dans la propension à faire appel à la *garde à domicile*, cette solution semblant plus accessible à des familles ayant des revenus élevés. Elle est aussi plus fréquemment choisie lorsque la mère travaille à plein temps, est diplômée de l'enseignement tertiaire, que l'enfant est âgé de moins de 2 ans et a une fratrie.

Enfin, la nationalité a surtout un effet quant au recours à la *parenté* comme solution de garde. Cela semble aller de soi, les mères suisses, nées ou installées à Genève depuis longtemps, sont plus enclines à solliciter le réseau familial dont elles peuvent disposer. De même, cette solution est plus fréquemment utilisée lorsque la mère travaille à temps partiel, que l'enfant confié est âgé de moins de 2 ans et qu'il est enfant unique.

L'impact du lieu de résidence des familles sur les pratiques de garde

Le recours aux différents modes de garde ne dépend toutefois pas que du profil socio-démographique des familles. Lorsque les parents sont à la recherche d'une solution pour la garde de leur jeune enfant, leur démarche peut être plus ou moins facilitée par l'offre existante de services de garde et leur accessibilité. Sans pouvoir mesurer tous

les effets de l'offre sur les pratiques parentales, on observe ainsi que la localisation géographique du domicile de la famille est un facteur explicatif très important, même après la prise en compte des caractéristiques socio-démographiques de l'enfant et de sa famille, quant au recours à tel ou tel mode de garde.

Par rapport à ceux qui sont domiciliés en Ville de Genève, les enfants des autres communes du canton ont en effet une propension plus faible à fréquenter une crèche au profit d'un jardin d'enfants ou d'une garderie, ou encore d'une famille d'accueil à la journée (Figure 3). L'offre inégalement répartie sur le territoire genevois, avec notamment un équipement en crèche beaucoup plus important en Ville de Genève qu'ailleurs⁵, amène sans doute les familles habitant dans des communes où l'accueil institutionnel est moins développé à trouver d'autres solutions de garde disponibles à proximité de leur domicile. Cela ne signifie pas pour autant que ces familles, qui de fait recourent moins à l'accueil institutionnel, n'ont pas les mêmes besoins ou souhaits que les autres.

Une certaine inadéquation entre la pratique de garde et l'idéal

Il n'y a effectivement pas toujours concordance entre ce que les familles genevoises souhaiteraient idéalement comme mode de garde pour leur(s) enfant(s) et ce qu'elles adoptent en réalité à un moment donné.

Encadré 3 : Déterminants des pratiques de garde par une analyse économétrique

Afin de saisir les déterminants des pratiques familiales en matière de prise en charge des jeunes enfants, on a procédé à une analyse économétrique mettant en relation les caractéristiques socio-démographiques des familles avec le fait de confier ou non l'enfant, et avec le fait de recourir à tel ou tel mode de garde.

Se limiter à la simple observation de tableaux croisant un type de pratique de garde et diverses variables socio-démographiques n'est pas suffisant pour interpréter correctement les pratiques parentales à cause des effets de structure qui peuvent exister. Par exemple, le moindre recours à la garde extra-parentale observé pour les enfants issus de milieux populaires est dû en partie au fait que l'on trouve plus de mères inactives dans ces milieux, mais d'autres effets jouent également. Il s'agit donc de « neutraliser » les effets de structure afin de déterminer les facteurs réellement explicatifs.

La démarche adoptée par la régression logistique consiste à estimer dans quelle mesure chacune des variables explicatives influence une pratique donnée (en favorisant par exemple le recours à cette pratique ou au contraire en diminuant les chances d'y recourir), en tenant compte de l'incidence de toutes les autres variables explicatives du modèle, c'est-à-dire « toutes choses égales par ailleurs ».

Un certain nombre de modèles ont donc été réalisés, qui régressent les variables d'intérêt que l'on cherche à expliquer (par exemple, confier ou non l'enfant) sur les caractéristiques socio-démographiques dont on fait l'hypothèse qu'elles peuvent avoir un impact : âge de l'enfant, situation familiale, nombre d'enfants à charge dans le ménage, situation d'activité de la mère ou du père, revenu du ménage, statut socio-professionnel du ménage, nationalité des parents, niveau de formation de la mère. Le lieu de résidence est également pris comme variable explicative, sachant que les modes de garde sont au moment de l'enquête inégalement répartis à l'intérieur du canton et qu'une certaine pénurie de l'offre, en particulier en crèche, peut avoir un effet sur les pratiques des familles.

L'intérêt de cette analyse est de pouvoir non seulement identifier les variables ayant réellement un effet propre, mais également d'en mesurer l'effet en termes de propension : par exemple, un enfant de tel âge aura une propension plus ou moins forte à être confié à tel mode de garde, toutes choses égales par ailleurs.

Les résultats sont toutefois produits au vu des données de l'enquête. L'absence d'effet propre, statistiquement significatif, de certaines variables peut être liée à la taille relativement modeste de l'échantillon (même si celui-ci est représentatif) pour ce type d'analyse.

Figure 3 : Impact des caractéristiques socio-démographiques et du lieu de résidence sur le recours aux différents modes de garde

	Crèche	Jardin d'enfants, garderie	Famille d'accueil	Personne à domicile	Parenté
Lieu de résidence					
<i>Ville de Genève</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Communes-villes (plus de 10'000 hab.)	-	+	+	-	+
Communes de moins de 10'000 hab. avec crèche	-	+	+		
Communes de moins de 10'000 hab. sans crèche	- - -	+	+		
Age de l'enfant confié					
Moins de 2 ans		- - -		+	+
2 ans et plus	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Situation de famille					
<i>Couple</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Ménage monoparental	+				
Nombre d'enfants dans le ménage					
1 enfant		-		-	+
2 enfants	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
3 enfants ou plus			-		
Situation d'activité de la mère					
Inactive (au foyer, chômage, formation, congé maternité, etc.)	-	++	--	-	-
Active à temps partiel	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Active à temps plein		-		+	-
Statut socioprofessionnel du ménage (*)					
Ouvrier non qualifié ou agent subalterne		-			
Ouvrier qualifié		-			
Employé qualifié		-			
Cadre inférieur					
<i>Cadre moyen</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Cadre supérieur ou dirigeant, profession libérale, chef d'entreprise					-
Revenu brut mensuel du ménage (**)					
Moins de 4'000 francs					
4'000 à 6'000 francs					
6'000 à 8'000 francs	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
8'000 à 10'000 francs		-			
10'000 à 12'000 francs					
12'000 francs et plus				+	
Nationalité des parents et durée de résidence					
<i>Mère suisse (née à Genève ou arrivée ≥ 10 ans)</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Mère suisse (arrivée < 10 ans)					-
Mère étrangère (née à Genève ou arrivée ≥ 10 ans)		-	+		-
Mère étrangère (arrivée < 10 ans) et père suisse ou étranger (arrivée ≥ 10 ans)	(+)				-
Mère étrangère (arrivée < 10 ans) et père étranger (arrivée < 10 ans)					- -
Niveau de formation de la mère					
Aucun diplôme, école obligatoire			+	(-)	
Diplôme de l'enseignement secondaire				-	
<i>Diplôme de l'enseignement tertiaire</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.

Champ : Enfants de moins de 4 ans confiés au moins une demi-journée par semaine.

(*) Pour les ménages en couple : statut du père; pour les ménages monoparentaux : statut de la mère. Les petits indépendants ont été ôtés de l'analyse en raison de leur faible effectif.

(**) Avant déductions sociales.

Lecture : Les effets de chaque facteur sont présentés en écart par rapport à une situation de référence notée « Réf ». L'absence de signe indique qu'aux seuils choisis (5% ou 10%), le facteur n'a pas d'influence par rapport à la situation de référence. Un signe « + » indique que le facteur tend à accroître les chances pour un enfant d'avoir telle solution de garde, tandis qu'un signe « - » indique qu'il tend au contraire à diminuer le recours à cette solution. Un signe entre parenthèses indique que le coefficient est significatif au seuil de 10% (un risque un peu plus élevé de se tromper en affirmant que le facteur a un effet propre sur le recours à telle solution de garde).

La crèche est ainsi le mode de garde ayant l'indice théorique de satisfaction le plus élevé : pour huit enfants sur dix qui en font usage au moment de l'enquête, leurs parents jugent cette solution idéale pour un enfant de l'âge du leur (Figure 4). Par contre, elle reste la solution de garde la plus difficile d'accès : près de la moitié des enfants dont les parents jugent la crèche idéale pour un enfant de leur âge fréquentent un autre mode de garde.

Les modes de garde individuels (famille d'accueil, personne à domicile, parenté) n'obtiennent, quant à eux, pas d'indices de satisfaction élevés, puisque pour seulement 30 à 40% des enfants qui y ont recours, les parents les citent comme solution idéale pour un enfant de l'âge du leur. Ils sont néanmoins nettement plus accessibles que la crèche, car environ deux tiers des enfants qui ont des parents jugeant que ces modes individuels sont la solution idéale, sont en effet pris en charge par eux.

Le faible ratio de satisfaction obtenu par les jardins d'enfants et garderies (50%) s'explique sans doute par la particularité de ce type de structure qui ne répond que partiellement au besoin de garde. Pour les parents qui en font usage, certains d'entre eux peuvent en être satisfaits dans la mesure où il correspond à leur besoin du moment, mais interpellés sur une forme de garde, ils choisiraient dans l'idéal pour un enfant de l'âge du leur d'autres structures plus adaptées (crèche ou mode d'accueil individuel).

Une prise en charge idéale du jeune enfant différente selon son âge

Cependant, selon l'âge de l'enfant considéré (moins de 1 an, 1 an et 2 ans et plus), le mode de garde idéal n'est pas forcément le même.

Si la délégation de la garde est nécessaire, c'est-à-dire si les parents travaillent tous les deux, les prises en charge individuelles (famille d'accueil, personne à domicile, parenté) emportent l'adhésion en ce qui concerne un bébé de moins de 1 an, puisque ensemble, elles représentent 62% des solutions jugées idéales par les familles (Figure 5).

Il n'en demeure pas moins qu'avec 38% des suffrages, la crèche est le mode de garde le plus fréquemment cité comme la solution idéale pour un bébé de moins de 1 an, loin devant le recours à un

Figure 4 : Indices théoriques d'adéquation entre le mode de garde adopté et le mode de garde jugé idéal

	Indice de satisfaction (1) en % d'enfants	Indice d'accès (2) en % d'enfants
Mode d'accueil individuel		
Famille d'accueil	29,4	64,1
Parenté proche ou éloignée	31,9	65,6
Personne à domicile rémunérée	38,3	66,6
Institution de la petite enfance		
Crèche	84,4	48,4
Jardin d'enfants ou garderie	50,0	71,1

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.

Champ : Enfants de moins de 4 ans confiés au moins une demi-journée par semaine.

(1) L'indice de satisfaction est la part d'enfants pour lesquels leurs parents jugent idéale la solution à laquelle ils ont recours : il permet de voir dans quelle mesure le mode de garde adopté par les parents correspond à leur idéal.

(2) L'indice d'accès est la part d'enfants pouvant accéder, au moment de l'enquête, au mode de garde jugé idéal par leurs parents : il donne en quelque sorte une mesure théorique de la possibilité des familles genevoises à accéder au mode de garde idéalement souhaité ou, autrement dit, de l'adéquation de l'offre par rapport à la demande potentielle.

NB. Ce genre d'indices est utilisé par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) en France. Voir « Enquêtes CREDOC sur l'accueil des jeunes enfants », *La petite enfance - Statistiques et recherches*. Paris : CNAF, Dossier d'étude n° 6, mai 2000, p. 55-68.

Lecture : Au moment de l'enquête, il y avait 29,4% des enfants gardés par une famille d'accueil pour lesquels les parents avaient cité ce mode comme solution idéale de garde ; par contre, 64,1% des enfants pour lesquels les parents avaient cité la famille d'accueil comme solution idéale avaient accès à ce mode de garde.

membre de la parenté proche ou éloignée (29%), la famille d'accueil (17%) ou la garde à domicile (16%). Dès l'âge de 1 an, l'accueil individuel devient moins prépondérant au profit de l'accueil collectif en crèche qui est alors cité par près de la moitié des parents, ce qui confirme la tendance des parents à rechercher des lieux socio-éducatifs complémentaires à l'éducation familiale à mesure que l'enfant grandit.

Des places de crèche à créer

L'inadéquation entre l'offre et les attentes des familles telle qu'elle ressort de l'enquête a pu également être mesurée, en particulier pour les besoins non satisfaits en crèche et en accueil familial de jour.

A partir des déclarations des parents, on estimait qu'il y avait, en octobre 2002, 1'600 enfants de moins de 4 ans (à l'exclusion des moins de 6 mois de rang 1) en attente d'une place en crèche à satisfaire immédiatement ou dans un avenir très proche. Cette estimation est minimale, car l'absence d'une partie des enfants de moins de 6 mois de rang 1 dans le champ de l'enquête nous prive d'une population potentiellement demandeuse de places d'accueil. Par ailleurs, elle n'inclut pas les enfants qui n'ont pu obtenir une place au cours de l'année 2002 et pour lesquels les parents ont pu se satisfaire d'une solution de garde différente de celle qu'ils souhaitaient initialement.

La tension entre l'offre et la demande de places en crèche a aussi été mesurée à partir des solutions de garde préférées par les parents pour un enfant de l'âge du leur. Il y aurait alors environ 7'100 enfants qui seraient dans l'idéal utilisateurs potentiels d'un accueil en crèche. Comme 3'600 enfants en étaient déjà usagers, on peut donc déduire que 3'500 enfants ne pouvaient, au moment de l'enquête, bénéficier de place en crèche alors que c'était le mode de garde jugé idéal par leurs parents. C'est-à-dire que si l'on voulait offrir aux parents la possibilité de recourir au mode de garde qu'ils jugent idéal, il aurait fallu presque doubler le nombre de places existant en 2002 en crèche dans le canton de Genève (soit environ 2'500 places à créer)⁶.

Un accueil familial de jour à valoriser

Contrairement aux crèches, l'accueil familial de jour semble répondre quantitativement à la demande des familles, ce qui ne signifie pas pour autant que l'offre actuelle n'aurait pas à être valorisée. Si l'on tient compte des préférences parentales, il y aurait environ 1'400 enfants qui seraient dans l'idéal utilisateurs potentiels d'un accueil chez une maman de jour, alors que 2'400 enfants y étaient effectivement accueillis au moment de l'enquête. Cet écart est certes le signe que les parents ont souvent recours à ce mode de garde à défaut d'autres solutions, certainement à

cause de la pénurie de places en crèche.

Cependant, le nombre d'enfants officiellement recensés en 2001 chez les familles d'accueil agréées (environ 800 enfants)⁷, bien inférieur à ce chiffre, montre qu'il y a un potentiel d'accueil familial agréé à développer et à valoriser dans le canton de Genève. D'autant plus qu'au moment de l'enquête, les parents de 500 à 800 enfants souhaitaient changer de mode de garde dans un avenir plus ou moins proche pour les confier à une famille d'accueil.

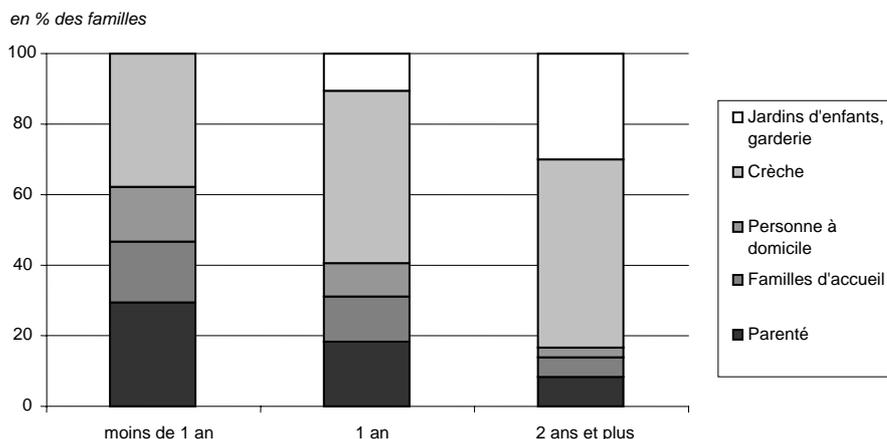
Des mesures de politique familiale à envisager

La pression de la demande à l'égard des structures d'accueil pour la petite enfance ne doit toutefois pas occulter que la conception d'une garde extra-parentale durant la semaine ne va pas de soi pour certains parents, en particulier lorsqu'il s'agit d'un bébé. En effet, s'exprimant sur le mode de garde idéal pour un enfant de moins de 1 an, plus des deux tiers des familles enquêtées ont cité d'emblée et spontanément la garde par les parents eux-mêmes.

D'autres prestations de politique familiale peuvent alors aider les parents de jeunes enfants à mieux concilier leurs responsabilités familiales avec leur vie professionnelle. Interrogées sur certaines d'entre elles, les familles se prononcent en priorité pour des mesures favorisant la prise en charge des jeunes enfants par les parents eux-mêmes (50%) et pour des mesures améliorant l'offre de garde extra-parentale (34%), l'allègement pour les familles du coût de la garde des jeunes enfants étant moins cité (16%).

Ces mesures ne sont toutefois pas préconisées de manière identique par l'ensemble des familles. Les familles qui privilégient des aides favorisant la prise en charge par les parents eux-mêmes, et plus particulièrement sous la forme d'un salaire parental, se singularisent par un profil socio-économique plutôt modeste, avec une mère plus souvent déjà inactive. Par contre, les familles qui donnent priorité à l'amélioration de l'offre de modes de garde appartiennent davantage aux couches sociales supérieures, avec une mère diplômée de l'enseignement tertiaire et travaillant à temps partiel.

Figure 5 : Mode de garde extra-parental jugé idéal selon l'âge d'un enfant



Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.

Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans.

Encore des progrès à faire...

L'enquête fait ressortir de toute évidence que les besoins des familles en matière de prise en charge de la petite enfance étaient, à la fin de l'année 2002, loin d'être satisfaits quantitativement et qualitativement dans le canton de Genève.

Quantitativement, le développement de l'offre en structure d'accueil à la journée doit encore être fortement soutenu, malgré l'effort considérable entrepris depuis quelques années par certaines communes genevoises, notamment la Ville de Genève.

Qualitativement, l'inadéquation des pratiques et des préférences parentales montre que les familles n'ont pas nécessairement recours au mode de garde souhaité. Par ailleurs, les changements souhaités de modes de garde durant la période de la petite enfance reflètent en partie les conceptions éducatives des parents qui tiennent compte notamment du développement du jeune enfant.

Une offre de services de garde diversifiée et en suffisance devrait donc permettre aux parents de jeunes enfants non seulement de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, mais aussi d'adopter la solution de prise en charge la plus en accord avec leurs valeurs et choix éducatifs. ■

Notes

¹ Voir Le Roy-Zen Ruffinen, O., Pecorini, M. (2005).

² La loi qui porte sur *les structures d'accueil de la petite enfance et l'accueil familial à la journée* (J 6 29) est entrée en vigueur en janvier 2004.

³ Voir Pecorini, M., Le Roy-Zen Ruffinen, O. (2002).

⁴ Dans le canton de Genève, le taux d'activité des mères âgées de 25 à 39 ans ayant des enfants âgés de 0 à 4 ans s'élève en 2000 à 70,3%. Plus de la moitié d'entre elles (59,1%) travaillent à temps partiel. Source : Recensement fédéral de la population, 2000, Office fédéral de la statistique, Berne. Voir Ville de Genève (2004), p. 10-11.

⁵ Voir Pecorini, M., Le Roy-Zen Ruffinen, O. (2002), *op. cit.*

⁶ Sous la condition que les temps de fréquentation des utilisateurs potentiels sont identiques à ceux des enfants qui fréquentent les crèches et en considérant qu'une place de crèche est occupée, en moyenne, par 1,4 enfant. Cette estimation du besoin non satisfait en crèche confirme celle établie pour l'année 2001. Voir Pecorini, M., Le Roy-Zen Ruffinen, O. (2002), *op. cit.*

⁷ Voir Pecorini, M., Le Roy-Zen Ruffinen, O. (2002), *op. cit.*

Références bibliographiques

Le Roy-Zen Ruffinen, O., Pecorini, M. (2005). *Besoins de garde de la petite enfance : enquête auprès des familles ayant des jeunes enfants, Canton de Genève - 2002*. Genève : Service de la recherche en éducation.

Observatoire de la petite enfance (SRED - Ville de Genève) (2001). *La petite enfance en Ville de Genève : indicateurs et tendances*. Genève : Délégation à la petite enfance, Édition n° 3.

Pecorini, M., Le Roy-Zen Ruffinen, O. (2002). *Garde et éducation de la petite enfance dans le canton de Genève : état des lieux de l'offre et de la demande de places d'accueil pour les 0 3 ans en 2001*. Document de travail n° 1. Genève : Service de la recherche en éducation.

Richard De Paolis, P. et al. (1995). *Petite enfance en Suisse romande : enquête sur les institutions, les politiques et les pratiques de la prime éducation*. Lausanne : Réalités sociales.

Troutot, P.Y., Trojer, J., Pecorini, M. (1989). *Crèches, garderies et jardins d'enfants : usage et usagers des institutions genevoises de la petite enfance*. Genève : Service de la recherche sociologique, Cahier du SRS, n° 28.

Ville de Genève (2004). *La petite enfance en Ville de Genève : contexte et indicateurs par secteurs*. Genève : Délégation à la petite enfance, Édition 2004.

Dernières publications du SRED

Cahiers du SRED :

- No 13 : Projet d'école et rénovation de l'enseignement primaire. B. FAVRE, J.-M. JAEGGI, F. OSIEK, coll. S. DIONNET et M. GERMOND. Octobre 2005.
- No 11 et 12 : Actes du colloque « Constructivisme et éducation » : Scolariser la petite enfance ? Volumes I et II. Septembre 2005, 423 et 373 p.

Rapports de recherche :

- Besoins de garde de la petite enfance : enquête auprès des familles ayant des jeunes enfants, Canton de Genève - 2002. O. LE ROY-ZEN RUFFINEN, M. PECORINI. Octobre 2005, 191 p.
- Climat d'établissement : enquête auprès des directrices et directeurs des collèges du Cycle d'orientation. C. DAVAUD, D. HEXEL, D. GROS. Septembre 2005, 46 p.
- Gestion prévisionnelle des enseignants. Édition 2005. I) Conception et résultats du système prospectif. II) Motivations des candidats à l'enseignement. III) Motivations de départ des enseignants à la retraite anticipée (Plend). K. MÜLLER, F. BENNINGHOFF, R. ALLIATA, coll. R. PEGORARO. Août 2005, 119 p.
- EVALPCOPO. Principes et modalités d'évaluation des apprentissages à l'école primaire, au Cycle d'orientation et dans l'enseignement postobligatoire (Collège, École de commerce et École de culture générale) : analyse des documents. A. SOUSSI, F. DUCREY, E. FERREZ, N. GUIGNARD, C. NIDEGGER. Août 2005, 87 p.
- Jeunesse aujourd'hui. Analyse sociologique de la jeunesse et des jeunes dans une société en mutation rapide. Actes de la rencontre autour de Michel Vuille, sociologue au SRED, à l'occasion de son départ à la retraite. Août 2005, 48 p.
- L'enseignement à Genève. Ensemble d'indicateurs du système genevois d'enseignement et de formation. Édition 2005. O. LE ROY-ZEN RUFFINEN (coord.), A. JAUNIN (coord.). Mars 2005, 300 p.

Notes d'information :

- No 21 : Évaluation des apprentissages à l'école primaire, au Cycle d'orientation et dans l'enseignement postobligatoire : analyse des documents. A. SOUSSI, E. FERREZ, F. DUCREY, C. NIDEGGER, N. GUIGNARD. Août 2005, 4 p.
- No 20 : Synthèse des résultats prospectifs de la Gestion prévisionnelle des enseignants 2005/06-2008/09. K. MÜLLER, F. BENNINGHOFF. Juillet 2005, 4 p.
- No 19 : La dispense d'âge : le point de vue des enseignant-e-s une année après l'examen. L. ACHKAR DE GOTTRAU, V. JENDOUBI. Mai 2005, 4 p.

Informations complémentaires :

odile.leroy@etat.ge.ch 022 327 71 63
muriel.pecorini@etat.ge.ch 022 327 70 55

Edition :

narain.jagasia@etat.ge.ch 022 327 74 28

Version électronique de cette note :

<http://www.geneve.ch/sred/publications/notesinfo/>

Version électronique du rapport de recherche :

<http://www.geneve.ch/sred/publications/docsred/2005/>